

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 22 juin 2026

Délibération N° DE_023_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	16	16
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Sébastien BLANC, Monsieur Albert FALCON, Monsieur Rémi ANDRE, Monsieur Cédric CRESPIN, Monsieur Christophe GACHE, Monsieur Michel GUIRAL, Madame Jessica PAGES CARTIGNY, Monsieur Vincent HERMET

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Michèle CASTAN suppléée par Monsieur Cédric CRESPIN, Monsieur Denis GRAS suppléé par Monsieur Vincent HERMET, Madame Christine HUGON, Monsieur Francis SARTRE suppléé par Monsieur Thomas PIGNIDE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Patricia BREMOND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acceptation de la proposition d'accompagnement de l'AREC pour la déclinaison du volet climat-énergie du SRADET dans le SCoT

Le Président expose :

Le Président informe les membres du Comité syndical que l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) a proposé au PETR un accompagnement gratuit destiné à faciliter la déclinaison du volet climat-énergie du SRADET dans le SCoT.

Il précise que cet accompagnement s'adapte aux spécificités du territoire. Il constitue une opportunité de bénéficier d'une expertise technique et méthodologique afin d'assurer une bonne prise en compte des objectifs du SRADET dans le SCoT.

Le Président propose que cette démarche soit centrée sur l'identification et l'analyse des attentes,

des préoccupations et des conditions exprimées par les élus en matière de développement des énergies renouvelables. Elle devra permettre d'objectiver les positions exprimées, de mettre en évidence les points de convergence et de divergence entre les élus et de traduire ces éléments en orientations, prescriptions et recommandations destinées à être intégrées dans le SCoT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DECIDE :

·d'accepter la proposition d'accompagnement gratuite de l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) visant à faciliter la déclinaison du volet climat-énergie du SRADDET dans le SCoT ;

·de bénéficier de l'accompagnement de l'AREC pour identifier et analyser les attentes, préoccupations et conditions exprimées par les élus en matière de développement des énergies renouvelables, afin de faire émerger les points de convergence et de divergence et de traduire ces éléments en orientations, prescriptions et recommandations destinées à être intégrées dans le SCoT

·d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cet accompagnement et à signer tout document s'y rapportant.;

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance



Madame Patricia BREMOND
Secrétaire de séance

